

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de SAVENAY

Lieu-dit "Le Quarteron"

"Le Quarteron"

PA 44195 21 E3006 - Arrêté du 02/02/2022

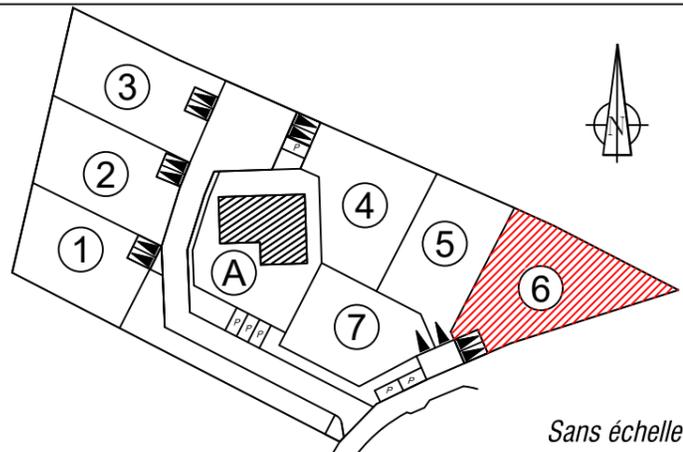
PLAN DE VENTE

LOT 6

PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE



Sans échelle

Date	Indice	Nature des modifications
01.03.2022	A	Première édition

FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
BUREAU
D'ÉTUDES-VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN Siège social
BP14, 9, rue Thomas Edison
ZA les Blûchets 44130 BLAIN
Tél. 02 40 79 02 70
blain@bcg-geometre-expert.fr

SAVENAY
2 rue de la Gare
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 91 73
savenay@bcg-geometre-expert.fr

ST HERBLAIN
37 rue Bobby Sands
44813 ST HERBLAIN Cédex
Tél. 02 40 86 09 73
saint-herblain@bcg-geometre-expert.fr

PONT-CHÂTEAU
2bis rue des Châtaigniers
Parc de la Cafetias BP 22
44160 PONT-CHÂTEAU
Tél. 02 40 01 60 27
pontchateau@bcg-geometre-expert.fr

NORT sur ERDRE
20, rue Aristide Briand
44390 NORT sur ERDRE
Tél. 02 40 93 19 48
nort-sur-erdre@bcg-geometre-expert.fr

SARL AU CAPITAL
DE 130 000 €
429 051 154
RCS SAINT-NAZAIRE
APE 7112A
OGE N° 2000B200010

Architecte :
M. VAUDOLON Thierry
53, Kercouret
44410 HERBIGNAC

Commune de SAVENAY
"Le Quarteron"

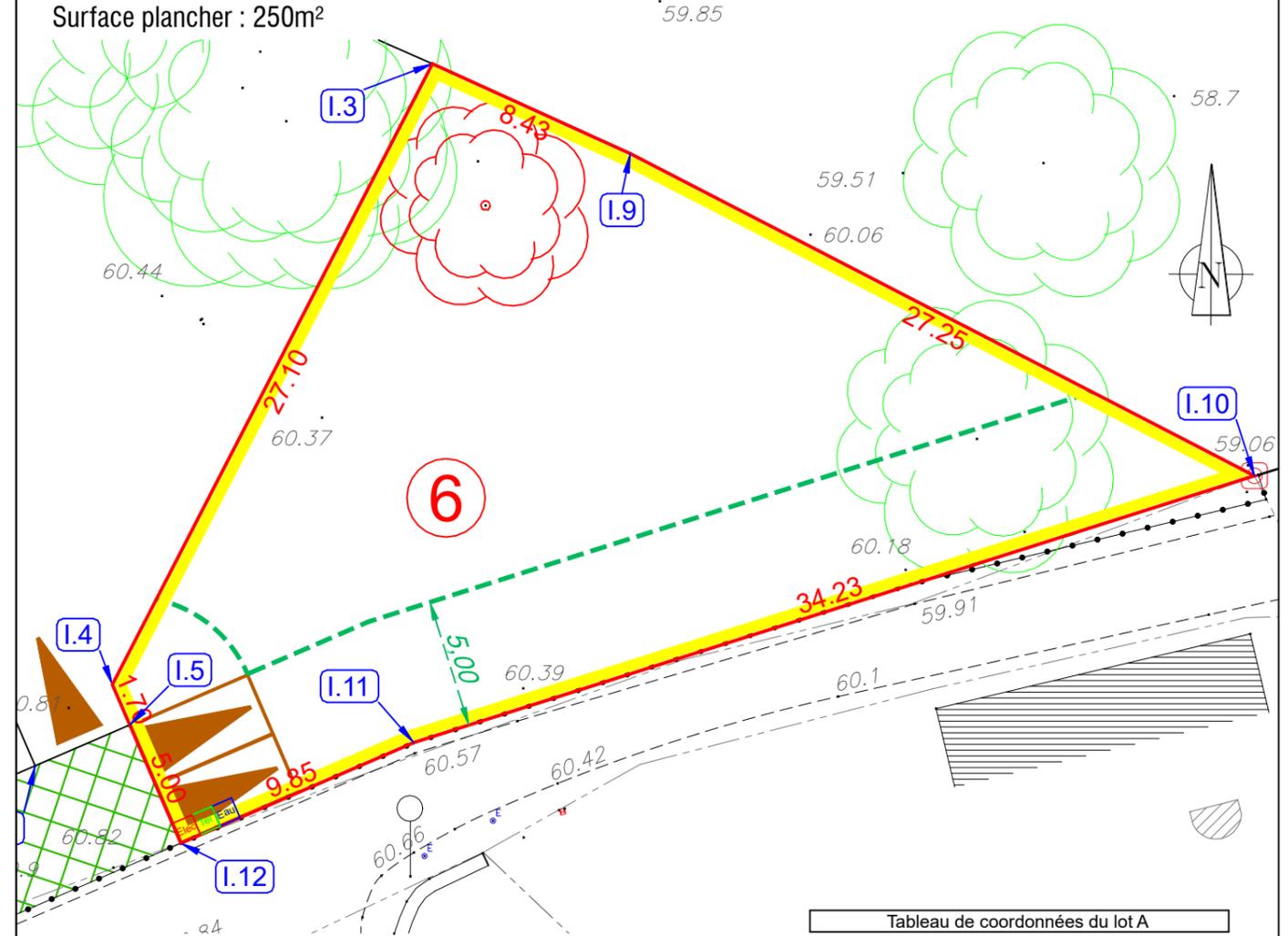
LOT 6

Superficie : 619m²

Section : ZS n° : 126p

Surface plancher : 250m²

PROVISOIRE



Nota:
-Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots et établissement du DMPC.
-Chaque lot devra prévoir l'installation d'un système de stockage et d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (cf PA8a).
-Chaque lot devra traiter ses eaux usées conformément à une étude de filière à joindre aux PC individuels (cf PA8a).

LEGENDE

- Borne
- Périmètre du Lot
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Accès à la parcelle.
- Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 4m de largeur
- Accès lot (pavés joints larges)
- Branchements réseaux souples : électricité, eau potable et téléphone
- Arbre existant
- Arbre à abattre
- Arbre à planter (position de principe)
- Recul sur voie et espaces communs : 5 m min.
- Zone non-aédictandi pour la préservation des haies existantes (3m d'emprise)
- Cote altimétrique du terrain naturel
- Pente et cote voirie projet

SOMMET	X	Y	DISTANCE
I.3	1328134.00	6251819.03	8.43
I.9	1328141.68	6251815.54	27.25
I.10	1328165.90	6251803.04	34.23
I.11	1328133.28	6251792.69	9.85
I.12	1328124.24	6251788.79	5.00
I.5	1328122.26	6251793.38	1.70
I.4	1328121.58	6251794.94	27.10
Superficie : 619 m ²			

Nivellement système NGF-IGN69 - Rattachement TERIA
Coordonnées système L93-CC47 - Rattachement TERIA
Echelle : 1/250e

NOTA :
-Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet BCG. Les constructeurs devront également vérifier l'emplacement exact des coffrets et des branchements avant construction.
-L'emplacement des réseaux est celui du projet V.R.D. L'aménageur se réserve le droit d'en modifier l'emplacement et d'implanter des coffrets ENEDIS 400A sur les lots pour toute raison d'ordre technique.
-Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes.
-Depuis le 1er octobre 2020, toute vente d'un terrain à bâtir se trouvant dans une zone à risque de retrait-gonflement d'argiles considérée en aléa moyen à fort devra être précédée d'une étude de sol particulière, à charge du vendeur.
Terrain concerné : OUI NON